

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1846.

Avancement des Princes de la Famille Royale, dans l'armée⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale⁽²⁾, par M. DE MERODE.

MESSIEURS,

La section centrale qui a examiné le projet de loi sur l'avancement des Princes de la Famille Royale dans l'armée, m'a chargé de vous communiquer le résultat de ses délibérations,

Examen en sections.

Toutes les sections adoptent le projet de loi.

La quatrième section exprime le vœu qu'il soit donné à la Chambre des explications sur l'éducation que reçoivent les Princes, et particulièrement l'héritier présomptif du Trône, cette éducation intéressant au plus haut degré la nation.

Section centrale.

La section centrale s'est aussi prononcée en faveur du projet de loi; elle ne voit point d'obstacle à ce que les Princes puissent être promus aux divers grades que le Roi jugerait à propos de leur conférer en conformité du projet, quand même ces grades se trouveraient au complet, en raison des dispositions légales qui règlent l'organisation de l'armée.

(1) Projet de loi, n° 41.

(2) La section centrale, présidée par M. LIEBTS, était composée de MM. PIRMEZ, SCHEYVEN, DE TERBECK, PIRSON, DE MERODE et VANDERSTEEN.

En effet, les limites qu'elles ont posées au nombre des titulaires de chaque grade ont pour objet principal l'ordre modérateur, partout nécessaire aux dépenses de l'État; tandis que la loi proposée présente un but d'un ordre politique tout différent et tellement facile à saisir, qu'il serait superflu de l'expliquer autrement que l'exposé des motifs.

En conséquence, la section centrale à l'honneur de soumettre le projet de loi à votre approbation.

Le rapporteur,

Comte F. DE MERODE.

Le président,

LIEDTS.

